

Belgium-Brussels: Telephone and data transmission services

OJ S 126/2016 02/07/2016

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: RTBF

Postal address: Boulevard A. Reyers 52

Town: Bruxelles

Postal code: 1044

Country: Belgium

Contact person: Service achats de la RTBF — BTE BRR024 — Local 11M20

For the attention of: Stéfan Van Den Abeele, responsable du secteur achats

E-mail: achats@rtbf.be

Telephone: +32 27374412

Fax: +32 27372630

Internet address(es):General address of the contracting authority: www.rtbf.be/entrepriseAddress of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=240856>Electronic submission of tenders and requests to participate: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=RTBF-AOOE2016.108-F02&userType=SUPPLIER&language=fr>**Additional information can be obtained from:**

Official name: RTBF

Postal address: Boulevard A. Reyers 52

Town: Bruxelles

Postal code: 1044

Country: Belgium

Contact person: Département Marketing opérationnel et diversification — boîte BRR031 — Local 09M49.

For the attention of: Madame Stéphanie Beernaert, boîte BRR088

E-mail: stb@rtbf.be

Telephone: +32 27372965

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: RTBF

Postal address: Boulevard A. Reyers 52

Town: Bruxelles

Postal code: 1044

Country: Belgium

Contact person: Service achats de la RTBF — boîte BRR024 — local 11M20.

For the attention of: Stéfan Van Den Abeele — responsable du secteur achats

E-mail: achats@rtbf.be

Telephone: +32 27374412

Fax: +32 27372865

I.2. Type of the contracting authority

Other: Entreprise publique autonome à caractère culturel

I.3. Main activity

Other: Audiovisuel

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

RTBF — services de téléphonie interactive. — AOOE2016.108.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 5: Telecommunications services

Main site or place of performance: BELGIQUE.

NUTS code BE1 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Marché public pluriannuel de services. Mise à disposition d'un service de téléphonie interactive au profit de la RTBF — 48 mois.

II.1.6. CPV code(s)

64210000 Telephone and data transmission services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le présent marché de services, pluriannuel, consiste dans la mise à disposition d'un service de téléphonie interactive, durant 48 mois, au profit de la RTBF.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Options libres autorisées.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 1.1.2017. Completion 31.12.2020

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

La constitution d'un cautionnement est requise dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres ouvert. Il est renvoyé, pour le surplus, au cahier spécial des charges régissant le présent marché.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Portée des exigences:

Les groupements d'entreprises peuvent prendre la forme d'une société momentanée ou d'une entreprise faisant appel à d'autres entreprises en sous-traitance. Il n'est pas nécessaire que chacun des membres du groupement remplisse toutes les conditions de capacités technique et financière: il suffit qu'un seul membre du groupement remplisse toutes les conditions, ou qu'un membre remplisse certaines conditions et que d'autres membres remplissent les autres conditions. En tout état de cause, la ou les conditions remplies par un membre doivent être en lien avec l'objet de sa collaboration au sein du groupement. Par contre, les conditions relatives au droit d'accès (causes d'exclusion) s'appliquent à tous les membres du groupement.

Dans le cas où, en application de l'article 74 du RGE, le soumissionnaire fait valoir les capacités d'autres entités, il prouvera qu'il disposera bien, pour l'exécution du marché, des moyens et capacités de ces entités en joignant à son offre un engagement signé, émanant de chacune des entités tierces auxquelles il entend faire appel, à mettre de tels moyens à sa disposition. Dans les mêmes conditions, un groupement de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou d'autres entités.

Droit d'accès:

Condamnation pénale:

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans un des cas d'exclusion visés au paragraphe 1^{er} de l'article 61 de l'AR Passation, à savoir une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée dont le pouvoir adjudicateur a connaissance pour:

- participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324 bis du code pénal,
- corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du code pénal,

- fraude au sens de l'article 1^{er} de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002,
- blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 5 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Dans le cas où, conformément au paragraphe précédent, le soumissionnaire fait valoir la capacité d'autres entités, ces dernières ne peuvent se trouver dans un des cas d'exclusion susvisé.

Moyen de preuve: le soumissionnaire et, le cas échéant, les entités dont il fait valoir la capacité, joignent à l'offre un extrait récent de casier judiciaire (moins de 6 mois, à compter de la date de la séance d'ouverture des offres) attestant qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'exclusion susvisé.

- faillite, liquidation, cessation d'activité, réorganisation judiciaire.

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans un des cas d'exclusion visés au paragraphe 2, alinéas 1 et 2 de l'article 61 de l'AR Passation, à savoir l'état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ou l'aveu de faillite ou faire l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

Moyen de preuve:

- soumissionnaire belge: en application de l'article 60, paragraphe 1, de l'AR Passation, le pouvoir adjudicateur dispense le soumissionnaire de fournir les renseignements relatifs à sa situation. Une vérification sera opérée par la RTBF par consultation de la base de données de la banque Carrefour des Entreprises (via Digiflow),
- soumissionnaire étranger: le soumissionnaire joint à son offre un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance et dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

Païement des cotisations sociales:

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans le cas d'exclusion visé au paragraphe 2, alinéa 5 de l'article 61 de l'AR Passation, à savoir ne pas être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale.

Moyen de preuve:

- soumissionnaire employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs: en application de l'article 60, paragraphe 1, de l'AR Passation, le pouvoir adjudicateur dispense le soumissionnaire de fournir les renseignements relatifs à sa situation. Une vérification sera opérée par la RTBF par consultation de la base de données de l'Office national de la sécurité sociale (via Digiflow),
- soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre État: le soumissionnaire joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays concerné dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

Païement des impôts et taxes:

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans le cas d'exclusion visé au paragraphe 2, alinéa 6 de l'article 61 de l'AR Passation, à savoir ne pas être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi.

Moyen de preuve:

- soumissionnaire belge: en application de l'article 60, paragraphe 1, de l'AR Passation, le pouvoir adjudicateur dispense le soumissionnaire de fournir les renseignements relatifs à sa

situation. Une vérification sera opérée par la RTBF par consultation de la base de données du SPF Finances (via Digiflow),

— soumissionnaire étranger: le soumissionnaire joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays concerné dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

Faute professionnelle grave:

Le soumissionnaire ne peut se trouver, à quelque stade de la procédure, dans le cas d'exclusion visé au paragraphe 2, alinéa 4 de l'article 61 de l'AR Passation, à savoir avoir commis, en matière professionnelle, une faute grave.

Sera en tout état de cause considéré comme une faute grave en matière professionnelle, dans le cadre du présent marché, tout manquement à des obligations légales ou contractuelles relatives au traitement des données à caractère personnel, dont le pouvoir adjudicateur a connaissance.

Moyen de preuve: par sa participation au marché, le soumissionnaire déclare implicitement sur l'honneur ne pas se trouver dans la situation susvisée.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Capacité financière et économique; références requises:

— il est requis du soumissionnaire qu'il produise une déclaration concernant son chiffre d'affaires global, pour au maximum les 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire, conformément à l'article 67, paragraphe 1, 3, de l'AR Passation.

Minimum level(s) of standards possibly required: — niveau spécifique minimal exigé: compte tenu du marché envisagé, le chiffre d'affaires devra à tout le moins atteindre annuellement, pour les exercices 2013, 2014 et 2015, le montant minimum suivant: 300 000 EUR.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Capacité technique ou professionnelle; références requises:

Services similaires:

Il est requis du candidat/soumissionnaire qu'il produise une liste de références (à tout le moins 5) mentionnant les principaux contrats de services, dans le domaine d'activités faisant l'objet du marché (services de téléphonie interactive), effectués au cours des 3 dernières années (2013, 2014 et 2015), indiquant le montant, la date, et le destinataire public ou privé, conformément à l'article 72, alinéa 1, 7, de l'AR Passation. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé par une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du prestataire de services.

Matériel et équipement technique:

Il est requis du candidat/soumissionnaire qu'il produise une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire disposera pour la réalisation du marché, conformément à l'article 72, alinéa 1, 6, de l'AR Passation.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Niveaux spécifiques minimaux exigés:

Services similaires:

Compte tenu du marché envisagé, l'entreprise candidate devra se prévaloir d'au moins 2 références probantes portant sur des services de téléphonie interactive effectués auprès d'une entreprise active dans le secteur des médias belges ou européens, et générant plus d'un million de SMS/an (MO, MT et MTR).

Matériel et équipement technique:

Compte tenu du marché envisagé, l'entreprise candidate devra apporter la preuve qu'elle dispose bien des infrastructures / équipements techniques suivants:

1. Une infrastructure de services de téléphonie interactive, de services mobiles et des outils de gestion web de ces services, intégrée (en interne), dédoublée et indépendante et de son propre réseau bureautique, et de tout opérateur Télécom, lui permettant de proposer le meilleur choix du fournisseur pour chaque type d'opération (preuves, par exemple, au travers de la composition du capital, du conseil d'administration, du comité de direction, etc.);
2. Une attestation prouvant que le soumissionnaire est connecté à tous les opérateurs mobiles présents sur le marché belge (et dans laquelle il s'engage à se connecter à tout nouvel opérateur qui émergerait sur le territoire belge);
3. Une infrastructure de téléphonie interactive permettant de réceptionner au minimum 600 lignes propres (en entrée);
4. Une infrastructure de téléphonie interactive permettant de transférer des appels sur au minimum 150 lignes outbound (en sortie);
5. Une infrastructure de téléphonie interactive disposant d'une capacité MO:
 - d'au moins 300 SMS par seconde pour Proximus,
 - d'au moins 150 SMS par seconde pour Orange,
 - d'au moins 50 SMS par seconde pour Base,
 - d'au moins 50 SMS par seconde pour Telenet.
6. Un groupe électrogène à même de fonctionner au minimum 24:00;
7. Une licence d'accès à la plateforme e-services Proximus.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

RTBF-AOOE2016.108-F02

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 12.8.2016 - 16:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

16.8.2016 - 10:30

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 90 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 16.8.2016 - 10:30

Place:

RTBF — local 11M20 — Boulevard A. Reyers 52 — 1044 Bruxelles — Belgique.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: Toute personne représentant une entreprise ayant déposé offre endéans le délai imparti.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

1. Instructions pour obtenir le cahier spécial des charges.

— rechercher l'avis de marché publié, soit au bulletin des adjudications, soit au journal officiel de l'Union européenne (lorsqu'il a été publié au niveau européen),

— copier, au point I.1) de l'avis, rubrique «Adresse du profil d'acheteur», l'adresse url qui s'y trouve reprise (de type <https://>),

— coller cette adresse dans la barre d'outil de n'importe quel moteur de recherche Internet,

— lancer la recherche. Vous pouvez alors télécharger l'ensemble des fichiers constituant le cahier spécial des charges.

2. Instructions en cas d'envoi de l'offre par des moyens électroniques.

Si l'offre est envoyée par des moyens électroniques, elle doit être envoyée via le site internet e-tendering <https://eten.publicprocurement.be>, qui garantit le respect des conditions établies par l'article 52 de l'AR Passation du 15.7.2011.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État
Postal address: Rue de la science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

28.6.2016